

SÉANCE DU

13 AVRIL 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du fonds de
concours « stationnement
vélo en ville » auprès de la
communauté
d'agglomération Saint-
Germain Boucles de Seine
pour l'acquisition
d'arceaux vélo**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis RINQUESSE

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

Avait donné procuration :

Monsieur BASSINE à Madame MACE
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

OBJET : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS « STATIONNEMENT VELO EN VILLE » AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE POUR L'ACQUISITION D'ARCEAUX VELO

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique de développement durable et des nombreux projets visant la performance environnementale, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite encourager la pratique du vélo pour ses agents.

Dans le parking du Centre Administratif, l'emplacement réservé au stationnement des vélos va être agrandi et réaménagé pour pouvoir accueillir 40 arceaux de vélos. Ces places seront attribuées aux vélos de la flotte municipale et à ceux appartenant aux agents venant travailler en vélo.

Il est envisagé d'acheter des arceaux pour des vélos classiques et pour des vélos électriques.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine peut cofinancer ces acquisitions dans le cadre du fonds de concours « Stationnement vélo en ville » à hauteur de 50% du reste à charge des communes après déduction des autres subventions obtenues, avec un plafond de 200 € TTC par arceau, et pour un nombre de 10 arceaux minimum et 100 arceaux maximum par dossier déposé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « Stationnement vélo en ville » auprès de la CASGBS pour l'acquisition d'arceaux vélo et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « Stationnement vélo en ville » auprès de la CASGBS pour l'acquisition d'arceaux vélo et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye